

N° 465. — DÉPÊCHE ministérielle. — *Subvention de la Métropole en 1903.*

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

(2^e Direction. — 4^{er} Bureau).

Paris, le 16 septembre 1902.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans les propositions concernant le projet de budget de mon Département pour l'exercice 1903, j'ai réduit de 240,000 à 200,000 fr. la subvention à allouer aux Etablissements français de l'Océanie.

En présence de la volonté clairement manifestée par le Parlement de restreindre progressivement l'aide accordée par la Métropole aux colonies, j'ai estimé qu'il y avait lieu de prévoir cette réduction de 40,000 fr. sur le crédit qui figure, à ce même titre, au budget de l'exercice courant.

Il est à remarquer d'ailleurs que, parmi les colonies qui reçoivent une subvention de l'Etat, celle que vous administrez a bénéficié, jusqu'à présent, d'un traitement en quelque sorte favorisé.

Dans le rapport qu'il a présenté au nom de la Commission des budgets locaux en 1899, M. l'Inspecteur Général des Colonies Picquie évaluait à 250,000 fr. l'allocation à attribuer aux Etablissements français de l'Océanie, au début de la période de réduction ; c'était donc un maximum. La subvention fut cependant fixée à 274,500 fr. et est encore de 240,000 fr., de sorte que deux années après l'application de la loi de finances du 13 avril 1900, le montant de cette subvention est encore presque égal à ce maximum.

Il m'a paru, dans ces conditions, que le moment était venu de réaliser plus complètement les intentions du législateur et je ne doute pas qu'il ne soit facile à votre Administration et au Conseil général de faire face à la charge nouvelle de 40,000 fr. qui va incomber à la colonie. Je ne me dissimule pas cependant que l'état des finances locales est loin d'être prospère ; mais cette situation ne tient pas à des causes profondes, intéressant la vie économique du pays, et elle est susceptible d'améliorations promptes et aisées.

En premier lieu, des économies s'imposent dans les dépenses de personnel. Sur votre demande, j'ai donné des ordres pour que